

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NO 918-04-2018

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la ville de La Tuque que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 16 octobre 2018, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- ✓ **Règlement no 918-04-2018** modifiant le règlement no 918-91 régissant la paix, le bon ordre et les mœurs sur le territoire municipal.

La nature de ce règlement consiste à modifier la zone d'interdiction d'utilisation des armes à feu dans le secteur urbain de la ville de La Tuque et l'interdiction de consommer de l'alcool et de fumer du cannabis dans une rue, un parc ou une place publique.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau du greffier à l'hôtel de Ville de La Tuque, situé au 375, rue Saint-Joseph, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site web de Ville de La Tuque au www.ville.latuque.qc.ca.

Ce règlement entre donc en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

AVIS PUBLIC fait et donné à La Tuque ce 17^e jour du mois d'octobre 2018.



Jean-Sébastien Poirier
Greffier

**POUR PARUTION SUR LE SITE WEB DE VILLE DE LA TUQUE
AU WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA
LE 17 OCTOBRE 2018**